



PROTOCOLE DE REOUVERTURE DU REFUGE

ROLE DU GARDIEN ET RESPONSABILITES DES HOTES EN PERIODE DE PANDEMIE COVID19

I- PRINCIPES SANITAIRES EN VIGUEUR POUR GARANTIR LA SECURITE DE TOUS



II- APPLICATION DE CES PRINCIPES DANS NOTRE REFUGE

- Prévention de la contamination par voie aérienne :
 - Port du masque obligatoire hors de la chambre
 - Limitation à 30 personnes max présentes en même temps au refuge
 - Si 30 personnes en hébergement, afficher complet sur la porte (Plus d'accueil des randonneurs de passage)
 - 2 groupes max, soit 4 personnes, qui cuisinent en même temps dans la cuisine (= roulement à établir entre les groupes) et sur des zones différentes
 - Une personne max dans le local frigo
 - Création d'îlots par groupe / famille avec les tables dans la salle à manger
 - Fermeture du bureau (petite salle avec jeux/revues)
 - Condamnation des 2 urinoirs du milieu au rez-de-chaussée
 - Salle du sous-sol fermée
 - Affichage sur chaque porte du nombre max de personnes autorisées dans la salle



Refuge du Schnepfenried

- Prévention de la contamination par les surfaces :
 - Mise à disposition de gel pour désinfection des mains dans la salle à manger, à côté du bar, à chaque entrée d'étage, à chaque entrée du refuge
 - Mise à disposition de spray désinfectant dans chaque sanitaire (WC ou douche) et demande expresse (charte à signer + affichage sur place) de désinfecter l'installation avant/après utilisation
 - Attribution à chaque groupe / famille (avec gommettes de la même couleur sur chaque élément)
 - D'un frigo
 - D'une cagette pour stocker leurs bouteilles vides qu'ils emmènent en partant
 - D'un séchoir pour les torchons
 - Également de toute la vaisselle de table nécessaire (assiettes/verres/couverts)
 - Aucun drap/oreiller/couverture ou torchons fournis
 - Remplacement des serviettes éponges par des papiers jetables dans les sanitaires (avec poubelles et distributeurs)
 - Gardien utilise préférentiellement les sanitaires de la cave

III- MISE EN OEUVRE

- Signature en même temps que le contrat de location par le responsable de la famille ou du groupe d'une charte précisant les obligations incombant à tout visiteur – voir document joint
- Mise en forme des consignes pour les gardiens – voir document joint